

Lieu : Mairie de SERRIÈRES-DE-BRIORD

Date : Le 08 juin 2016

Heure : 20 h 30

**Conseillers présents** : M. Daniel BÉGUET, Maire

Mme Valérie BERNARD, M. Jean-Claude MONTEYREMAR, Mme Michèle MIGNEROT, Adjoint

M. Serge BOURDIN, Mme Christine CHURY, M. Pascal HENRY, Mme Marie-Jo LADREYT, Mme Aurélie LECUYER, M. David RENAUD, M. Roger ROBIN, M. Christophe SECRET, Mme Denise VOLLAT

**Conseillère excusée** : Mme Laure DE FILPO

(1 vote par procuration)

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 29 avril 2016.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN : MODIFICATION DES STATUTS – DÉLIBÉRATION**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain, auquel la Commune est adhérente, nous informe d'une modification du règlement intérieur. Cette modification concerne la périodicité des assemblées, le comité se réunira désormais au moins deux fois par an au lieu d'une seule fois actuellement.

Cette modification du règlement intérieur entraîne une modification des statuts du syndicat. En effet, si les comités se réunissent dorénavant au moins deux fois par an, le risque de ne pas avoir le quorum est plus important. C'est pourquoi, les statuts ont été modifiés pour augmenter le nombre de suppléants. Désormais, chaque commune membre doit procéder à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mars 2014 le désignant comme délégué titulaire et Monsieur Roland CHRISTIN comme délégué suppléant. Suite au décès de Monsieur Roland CHRISTIN, il convient donc de désigner deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal désigne, à 14 voix POUR, Monsieur Pascal HENRY et Madame Valérie BERNARD comme délégués suppléants.

### **RESTAURANT SCOLAIRE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire indique que le Conseil Départemental a transmis une convention de délégation de compétence pour le transport des élèves mis en place par la commune dans le cadre de l'activité du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal autorise, à 14 voix POUR, le Maire à signer la convention de délégation de compétence avec le Conseil départemental.

### **RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant le choix du prestataire pour la restauration scolaire pour l'année scolaire 2016 – 2017.

Des cahiers des charges ont été transmis à deux prestataires :

- BOURG TRAITEUR à BOURG-EN-BRESSE
- - ELIOR ENTREPRISE à MEYLAN.

Les propositions devaient parvenir en mairie avant le 6 juin 2016. Une seule proposition est parvenue en mairie. Il s'agit de celle de BOURG TRAITEUR à BOURG-EN-BRESSE.

Il est rappelé que le procédé de restauration choisi est la liaison froide et que le prestataire facture en fonction de l'effectif réel confirmé le jour même de la livraison.

BOURG TRAITEUR propose un prix de 2,99 € TTC le repas « enfant ».

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de renouveler le contrat pour la fourniture des repas de la Société BOURG TRAITEUR de BOURG-EN-BRESSE. Le prix unitaire du repas « enfant » sera de 2,99 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Le contrat sera souscrit pour une durée de deux ans, renouvelable une fois. Les prix proposés seront fermes sur la durée du marché soit deux ans.

Suite à la proposition du prestataire actuel de visiter son établissement, un conseiller municipal chargé d'établir une liste de personnes intéressées par cette visite, indique qu'aucun parent faisant partie du comité consultatif d'usagers du Restaurant Scolaire n'est intéressé par cette visite.

### **PERSONNEL COMMUNAL : RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP – DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire informe que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Monsieur le Maire indique que ce nouveau régime indemnitaire RIFSEEP remplace l'indemnité d'administration et de technicité et l'indemnité d'exercice de missions des préfetures pour certains cadres d'emplois de la collectivité à savoir pour la filière administrative, pour la filière animation et pour les agents spécialisés des écoles maternelles. Il est précisé que le projet de délibération pour l'instauration de ce régime indemnitaire a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain.

La filière technique n'est pas concernée, pour l'instant, par ce nouveau régime indemnitaire. Les agents de la filière technique continueront de percevoir l'indemnité d'administration et de technicité.

Après étude des modalités d'attribution, le Conseil Municipal décide, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies. Les dispositions prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

### **ADHÉSION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT – DÉLIBÉRATION**

Un courrier émis par Monsieur le Président du Conseil départemental rappelle que la responsabilité du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été confiée au Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il rappelle que ce fonds constitue un moyen très opérationnel pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Président du Conseil départemental propose donc à la Commune de renouveler sa participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Maire rappelle que la Commune adhère depuis 1993 et que la contribution financière des communes est de 0,30 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, le renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2016. Le montant s'élèvera à 408,30 €.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### Création d'un emploi saisonnier

Le Maire rappelle la décision prise, lors de la séance du 29 avril 2016, de recruter un agent contractuel pour la surveillance de la baignade. Il est rappelé qu'une candidature pour les deux mois d'été serait préférable. Le Directeur de la base de loisirs de la Vallée Bleue nous a transmis récemment des candidatures. Ces candidats seront contactés.

#### Création d'un parking couvert

Deux riverains sur les quatre intéressés par le parking couvert ont retourné les documents nécessaires à la location.

#### Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Préfet va proposer, à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, une intégration à la Communauté de la Plaine de l'Ain des communes des Communautés Rhône Chartreuse de Portes et de la Vallée de l'Albarine. Cette intégration serait possible à compter du 1er janvier 2017.

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain ne souhaitant intégrer à ses compétences certaines exercées par notre communauté actuelle, comme notamment la petite enfance, le centre de loisirs, les temps d'activités périscolaires, les équipements sportifs pour les collèges, la création d'un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) et d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) seront nécessaires.

### Restaurant du Point Vert

Des réparations ont dû être réalisées. Ces travaux ont été financés par les gérants du Restaurant du Point Vert.

La commission créée pour la gérance 2016 du Restaurant du Point Vert s'est réunie dernièrement. Cette commission a établi une liste des différentes remarques reçues depuis l'ouverture de l'établissement.

Trois membres de la commission ont rencontré les nouveaux gérants et ont fait part des conclusions de la commission. Cet échange a été très constructif.

### Garage communal

L'offre avec une couverture traditionnelle faite par le charpentier local est retenue. Celui-ci pourrait intervenir à partir du mois d'octobre 2016.

En ce qui concerne les travaux de métallerie, l'offre établie par le menuisier local a été retenue.

### Camping du Point Vert

La barrière de sécurité autour de la piscine a été mise en place. Suite à ces travaux, des reprises sur la résine de la terrasse seront réalisées.

Les barrières d'accès au camping ont été changées.

### Enfouissement de la ligne HTA

ERDF a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux pour l'enfouissement de la ligne HTA. Ces travaux entraîneront des coupures d'électricité, dans différents quartiers de la commune, au cours du mois de juin 2016. Les familles seront informées par courrier de ces coupures.

### Sauvegarde l'Enfance

L'éducatrice de prévention spécialisée partagée sur les Communes de LAGNIEU, de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY et de SERRIÈRES-DE-BRIORD a des contacts fréquents avec des jeunes de la Commune fréquentant le collège de LAGNIEU. Cette éducatrice est à la recherche d'un local pour accueillir les jeunes de la Commune.

### Groupe scolaire

Le Conseil d'École aura lieu le jeudi 16 juin 2016.

### Chambre d'hôtes

Un particulier nous informe de l'ouverture d'une chambre d'hôtes sur la Commune.

### Le Petit Serriérois

La prochaine édition est en cours de préparation.

### Réseau des correspondants défense du département de l'Ain

La délégation militaire départementale de l'Ain a réuni récemment les correspondants défense. Le correspondant de la commune fait un compte-rendu de cette réunion.

### Feu d'artifice 2016

Il aura lieu, cette année, le samedi 16 juillet.

Les élus sont invités à se libérer, le samedi, pour organiser le stationnement des véhicules avant les festivités et le dimanche 17 juillet, pour le nettoyage du site.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mercredi 8 juillet 2016 à 20 heures